



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Carnoy-Coppé demeurant Avenue Procession aux Reliques 4 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue Procession aux Reliques, 4 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°22V.

Le projet consiste en la rénovation et l'agrandissement d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Construction d'une extension de + 59m² en façade Est, avec parois vitrées et toiture plate,
- Suppression d'une cheminée,
- Petits aménagements intérieurs.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du schéma d'orientation local :

- Construction en dehors de la zone de bâtisse,
- Toiture plate,
- Superficie bâtie totale de plus de 250m².

Les façades, les éléments extérieurs et les couvertures d'une construction seront traités dans un même caractère architectural, au moyen des mêmes matériaux et seront harmonisés au cadre environnant.

Les toitures ont au moins deux versants normaux dont la pente est comprise entre 25 et 50°
Surface bâtie maximum : 250m².

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Sabine Hage), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 au 31 janvier 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 6 janvier 2020